

Beaumont-de-Pertuis: prudence aux abords du canal EDF

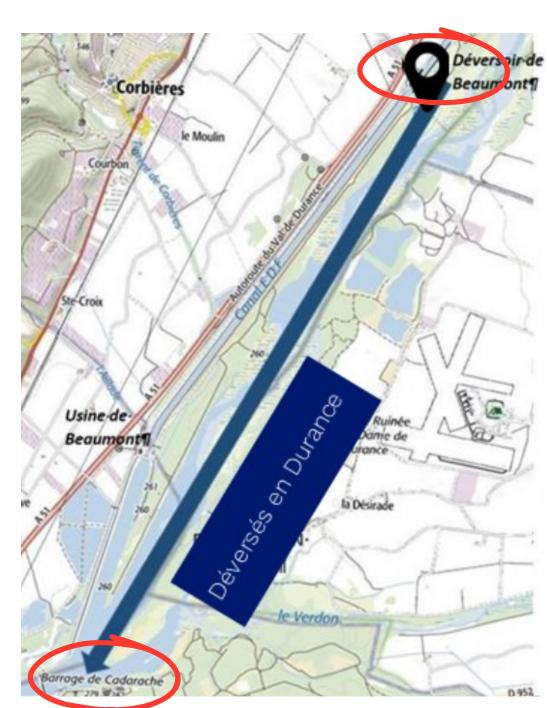
Le canal EDF est un ouvrage industriel en fonctionnement, interdit au public. Sur son tronçon menant à la centrale de Beaumont-de-Pertuis (04), il est équipé d'un déversoir, utilisé lorsque cette centrale est indisponible, notamment en cas de travaux de maintenance ou d'aléa.

Le déversoir du canal est situé sur la commune de Sainte-Tulle (04), en limite de la commune de Corbières (04).

Cette année, de façon beaucoup plus fréquente que les années précédentes, il pourra déverser de l'eau en Durance à tout moment!

Il agit comme un trop plein permettant

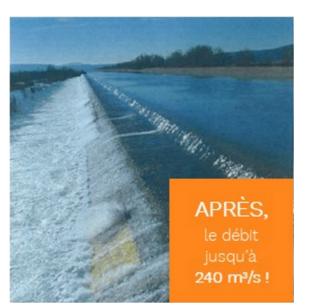
à une partie de l'eau du canal de rejoindre la Durance sans passer par la centrale. Le fonctionnement de cet organe de sûreté peut engendrer des risques pour les personnes ou les biens se trouvant dans le lit de la rivière Durance. Il sera régulièrement utilisé dans le cadre des travaux de rénovation prévus dans la centrale hydroélectrique entre début mars et fin novembre 2024.



Accès strictement interdit

Le tronçon entre le déversoir et le barrage de Cadarache est interdit à la navigation, la baignade et la circulation des piétons ou des véhicules par l'Arrêté inter-préfectoral du 15 janvier 1972. Des panneaux d'interdiction sont installés à l'entrée de toutes les voies d'accès à la zone, sur les deux rives de la Durance.





Amateurs de pêche, chasse ou activités sportives, pour votre sécurité respectez la réglementation en vigueur et ne vous aventurez pas dans les zones à risques!